

« Du fait des circonstances actuelles, le décret impérial relatif à l'extermination radicale de la race arménienne a été publié. Il faut se comporter à leur (les Arméniens) égard de la façon suivante.

1. Les Arméniens et ceux qui sont considérés comme tels dans l'Empire ottoman doivent être, à l'exception des enfants de moins de cinq ans, sortis des villes et des villages et massacrés.
2. Les Arméniens qui servent comme simples soldats dans l'armée impériale doivent être, sans que la moindre exception ne soit tolérée, détachés des contingents auxquels ils appartiennent et fusillés sans que la population locale ne puisse en être témoin. »

TÉLÉGRAMME CIRCULAIRE CHIFFRÉ

adressé par le ministre de la Guerre, Enver, aux commandants d'armée et de division, 28 février 1915; facsimilé publié par le capitaine Francesco Sidar, *La Questione Armena nella Politica delle Grande Potenze*, Padoue, 1962, pp. 262-267

Ces jours-là, des gendarmes habillés en blanc sont venus à Palou. Ils ont amené les familles arméniennes dans la cour de l'église (les hommes avaient déjà été tués) et, après les avoir retenues quelques jours, ils les ont laissées partir et elles sont retournées chez elles ou se sont réunies dans la maison de l'une d'elles. Un jour, nous étions dans la grande maison de notre voisin, Parsigh. Je me rappelle que ma mère donnait le sein à mon petit frère. [...]

Un peu plus tard, un Turc est venu, appelé Mehmed Hodja. On m'a dit d'aller avec lui. Je me rappelle qu'il m'a emmené au bâtiment du gouvernement en me tenant par la main. Là, il m'a inscrit comme Hussein Islam, son fils adoptif, et m'a emmené dans son village. En passant sur un pont, j'ai vu qu'il y avait du sang dans le fleuve. Ils y amenaient les Arméniens et, après les avoir égorgés sur le pont, ils les jetaient dans le fleuve.

Mehmed Hodja m'a emmené dans sa maison. Il m'a présenté sa femme en disant: « Je t'ai amené un garçon. Il s'appelle Hussein. » La femme m'a bien reçu, sans réserves. Elle m'a donné du pain. Je l'ai mangé avec appétit. Il m'a dit d'aller jouer dehors sous les arbres et dans les champs. Là, il y avait des ânes et des chevaux, et moi qui aimais beaucoup les animaux, j'ai passé le temps très agréablement avec eux. Il me semblait que j'étais là en villégiature, surtout en sachant que des faits horribles avaient lieu en ville à cette époque. Quelques jours après, je me suis rendu compte que la réalité était tout à fait différente. J'ai commencé à chercher mes parents. Je voulais rentrer à la maison, mais je ne connaissais pas le chemin.

EXTRAIT DU RÉCIT

de Garabed Farchian, né à Palou en 1906 ou 1907

LE CAS DES ENFANTS CAPTÉS

Des milliers d'enfants arméniens ont échappé aux massacres en étant incorporés dans les foyers musulmans, turcs ou kurdes. Ils ont été enlevés sur le chemin de la déportation pour servir de bonnes à tout faire dans les maisonnées, de main-d'œuvre corvéable à merci dans les champs des grands propriétaires terriens... Souvent, il s'agissait de jeunes filles. Les plus belles étaient kidnappées, mariées de force ou enfermées dans un harem. Quelques enfants ont été « plus chanceux » : ils ont été cachés, recueillis puis adoptés par des voisins compatissants.

Ces survivants invisibles sont sortis de l'ombre en 2004 avec *Le livre de ma grand-mère*, biographie de l'aïeule de Fethiye Çetin. Avec la publication de ce récit, l'avocate turque, militante des droits de l'homme, a mis fin à un siècle de silence.

Fethiye Çetin et la sociologue Ayşe Gül Altınay ont ensuite recueilli des dizaines d'histoires de petits-enfants, dans toute la Turquie. L'immense majorité n'a pas voulu que leur témoignage figure dans un livre. « La peur est essentielle dans ce livre, explique la sociologue. On la trouve au centre de toutes les histoires. Les petits-enfants avaient peur que leur identité surgisse dans leur vie. »

Au-delà de la peur, il y a aussi la honte. Ces petits-enfants ont du sang mêlé, celui de la victime et de son sauveur parfois, celui de la victime et de son bourreau le plus souvent. « À cause de cette honte en nous, nous avons contribué à l'instauration du silence. »

L'idéologie turque n'est pas l'unique responsable de l'effacement de ces survivants du génocide. Ces oubliés de l'histoire n'existent pas non plus dans les récits de la diaspora arménienne. « Le silence a aussi été instauré dans l'historiographie arménienne qui considère que leur conversion a réduit à néant leur identité », souligne Ayşe Gül Altınay. « Qui est survivant d'un génocide ? Si on survit avec une autre identité, est-on encore un survivant ? »

SOURCE :

La Turquie et le fantôme arménien,
Laure Marchand et Guillaume Perrier,
Éditions Actes Sud, 2013



DANS LA CLASSE

- Quelle est la nature de ce document ?
- Le **télégramme** est un des moyens de communication les plus rapides au début du XX^e siècle
- Qui en est l'auteur ? Quelles responsabilités a-t-il à ce moment-là ?
- **Enver Pacha, ministre de la Guerre, un des principaux responsables du génocide des Arméniens**
- Le témoignage de l'enfant montre comment est vécu cet ordre lancé sur tout le territoire. Quel est le sentiment qui domine ?
- Quel avenir pour cet enfant ?
- **Mort ou vivant ? C'est un rescapé.**
- **Arménien ou turc ? Son identité arménienne sera annihilée et remplacée de force par une autre identité. C'est une autre facette des violences d'un génocide.**
- **Il témoigne.**

Document à mettre en relation avec le document de la fiche 3.